



Landeshauptstadt
München
Sozialreferat
Amt für Soziale
Sicherheit

„München-Pass“ (Munich-passeport)

Qu'est-ce que le „München-Pass“
(Munich-passeport) ?

Qui y a droit ?

Comment l'obtenir ?



Wir sind München
für ein soziales Miteinander

Qu'est-ce que le „München-Pass“ (Munich-passeport) ?	3
Qui a droit au „München-Pass“ (Munich-passeport) ?	3
Auprès de quels établissements permet-il d'obtenir des réductions ?	
> Münchner Verkehrsverbund (MVV)	4
> Piscines	5
> Salles de sport / associations sportives	6
> Musées, écoles, monuments	6
> Les différents établissements	7
Qu'est-ce que le KulturRaum München ?	8
Réduction sur les représentations de l'Orchestre symphonique de Munich	8
Où peut-on se procurer des billets ?	8
Où puis-je recevoir des conseils en matière d'énergie ?	9
Qu'est-ce que „Medikamentenhilfe München“ (Aide médicale Munichoise) ?	10
Une prise en charge des frais de „Verhütungsmittel“ (Contraception)	10
Réductions sur les frais de gestion de compte bancaire auprès de la caisse d'épargne municipale	10
Où peut-on obtenir le „München-Pass“ (Munich-passeport) ?	11
Bureaux de l'„Amt für Soziale Sicherung“ (Office de sécurité sociale) et du „Jobcenter“ (Centre pour l'emploi) dans les „Sozialbürger- häusern (Maisons sociales des citoyens)	12
Quels sont les documents nécessaires ?	15

Qu'est-ce que le „München-Pass“ (Munich-passeport) ?

Le „München-Pass“ (Munich-passeport) permet aux habitants et habitantes de Munich, domiciliés à Munich, de bénéficier d'un grand nombre de réductions auprès d'établissement municipaux et non municipaux.

Qui a droit au „München-Pass“ (Munich-passeport) ?

- > Les bénéficiaires du „Hilfe zum Lebensunterhalt“ (Protection de base) ou du „Grundsicherung“ (SGB XII) (Revenu minimum).
- > Les bénéficiaires des „Arbeitslosengeld II“ (SGB II) (Allocations chômage II).
- > Les bénéficiaires de prestations attribuées selon la Loi allemande sur les „Asylbewerberleistungsgesetz“ (AsylbLG) (Prestations aux demandeurs d'asile).
- > Les bénéficiaires des „Wohngeld“ (Allocations logement) ou des „Kinderzuschlag“ (Suppléments familiaux) ainsi que les membres de leur famille.
- > Les personnes disposant de faibles revenus et dont les ressources ne dépassent par le „Bedarfssatz“ (Taux) défini par la loi applicable (à l'exception des jeunes gens au pair, des apprenti.es, des étudiant.es). Ce „Bedarfssatz“ (Taux) est constitué du „Regel-satz“ (Taux ordinaire ou prestations ordinaires), plus les éventuelles „Mehrbedarf“ (Dépenses supplémentaires) et les „Kosten der Unterkunft“ (Frais de logement). De plus, la valeur des biens possédés ne doit pas dépasser un certain seuil.
- > Les participantes et participants à une année de volontariat social ou écologique, les bénévoles qui effectuent leur „Bundesfreiwilligendienstes“ (Service volontaire fédéral).

Chaque demandeuse / demandeur, ainsi que chaque membre de sa famille, reçoit son **propre „München-Pass“ (Munich-passeport)**. Les réductions correspondantes ne seront accordées que sur présentation d'un „München-Pass“ (Munich-passeport) en cours de validité.



Auprès de quels établissements permet-il d'obtenir des réductions ?

Münchner Verkehrsverbund (MVV)

- > Les IsarCard S pour le réseau intérieur ou pour l'ensemble du réseau
- > Cartes de réduction journalières pour le réseau intérieur : jusqu'à 15 cartes journalières, individuelles ou de groupe ou jusqu'à 20 cartes journalières pour enfant par mois

Les IsarCard S et les tickets journaliers **ne sont pas transmissibles. Un retour, un remboursement ou un échange** des titres de transport **n'est pas possible**. Si vous empruntez le réseau MVV, en plus de votre titre de transport (Isar-Card S ou carte journalière), vous devez **toujours** avoir votre **propre „München-Pass“ (Munich-passeport) (soit un par personne)** sur vous (même si vous disposez de cartes de groupes / pour enfants), et le présenter à la demande du personnel qui effectue les contrôles. Si vous n'avez pas votre „München-Pass“ (Munich-passeport) sur vous, vous devrez vous acquitter d'une amende de 60 euros (prix majoré du ticket) !



Piscines

Piscines couvertes

- > Volksbad, Rosenheimer Str. 1
- > Nordbad, Schleißheimer Str. 142
- > Südbad, Valleystr. 37
- > Hallenbad Giesing-Harlaching, Klausener Str. 22
- > Hallenbad Forstenrieder Park, Stäblistr. 27b
- > Olympia-Schwimmhalle

Piscines de plein air

- > Maria Einsiedel, Zentralländstr. 28
- > Ungererbad, Traubestr. 3
- > Schyrenbad, Claude-Lorrain-Str. 24
- > Georgenschwaige, Belgradstr. 195
- > Prinzregentenbad, Prinzregentenstr. 80

Piscines couvertes et de plein air

- > Westbad, Weinbergerstr. 11
- > Michaelibad, Heinrich-Wieland-Str. 24
- > Cosima-Wellenbad, Cosimastr. 5
- > Dantebad, Postillonstr. 17



Salles de sport / associations sportives

- > Utilisation gratuite des installations sportives du district
- > Différentes associations sportive (sur demande)

Réductions sur les patinoires artificielles

(à partir d'octobre) :

- > Kunsteisbahn West, Agnes-Bernauer-Str. 241
- > Eisbahn im Prinzregentenstadion, Prinzregentenstr. 80
- > 400 m Eisschnellaufbahn im Ostpark, Staudingerstr. 17
- > Eissportstadion am Olympiaturm

Musées, écoles, monuments

- > Rathausurm, Marienplatz 8
- > Deutsches Museum, Museumsinsel 1
- > Münchner Stadtmuseum, St.-Jakobs-Platz 1 (expositions permanentes : Entrée libre)
- > Museum Villa Stuck, Prinzregentenstr. 60
- > Jüdisches Museum München, St.-Jakobs-Platz 16
- > Städtische Galerie im Lenbachhaus, Luisenstr. 33
- > Prix des cours dispensés par la „Münchner Volkshochschule“ (Université populaire de Munich)
- > Münchner Bildungswerk, Dachauer Str. 5
- > 10 % de remise sur les prestations de soutien scolaire dispensées par Nachilfe-Team.net (www.nachhilfe-team.net ou service@nachhilfe-team.net)



Les différents établissements

- > Bavaria Filmstadt, Bavariafilmplatz 7, 82031 Geiseltal (www.filmstadt.de)
- > Computerschule FiData, Tulbeckstr. 22
- > FrauenGesundheitsZentrum, Grimmstr. 1 (www.fgz-muc.de)
- > Gärtnerplatztheater, Gärtnerplatz 3
- > Kinderkunsthaus, Siegesstr. 23 (www.kinderkunsthaus.de)
- > Kindernotfalltraining 50 % (www.kindernotfalltraining.de)
- > Münchner Theater, Dachauer Str. 46 (seulement lundi - vendredi)
- > Münchner Volkstheater, Briener Str. 50
- > Olympiapark, Spiridon-Louis-Ring (Réductions sur la visite du stade et l'ascension de la tour)
- > Schülercolleg Häberle (également EDV-Colleg, Deutschcolleg, Sprachcolleg), Zieblandstr. 25
- > Silver-Surfer Computer-Treff 50 Plus, Tulbeckstr. 22
- > Bibliothèques municipales
- > Théâtres municipaux
- > Theatiner Film, Theatinerstr. 32
- > Tierpark Hellabrunn (www.hellabrunn.de)
- > VINTY'S München, Landsberger Str. 14
- > Volkssternwarte München e.V., Rosenheimer Str. 145 h

Qu'est-ce que le KulturRaum München ?

Les détentrices et détenteurs du „München-Pass“ (Munich-passeport) peuvent obtenir des billets d'entrée gratuits pour des manifestations culturelles (notamment théâtre, concerts, cabaret, cinéma) auprès de KulturRaum München e.V. Pour obtenir de plus amples informations, rendez-vous sur Internet à l'adresse suivante : www.kulturraum-muenchen.de. Ici, vous pouvez télécharger les flyers en tapant les mots-clés « KulturGast » ou « KulturKinder » .

Réduction sur les représentations de l'Orchestre symphonique de Munich

Avec le „München-Pass“ (Munich-passeport), vous bénéficiez d'une réduction sur les abonnements ainsi que sur les billets de concert individuel à hauteur de 25 pour cent (pour les billets de concert individuel, y compris les frais de pré-réservation et de fonctionnement). Vous pouvez vous procurer les abonnements et les billets de concert individuels directement auprès de l'Orchestre symphonique de Munich : Orchestre symphonique de Munich, Schornstr. 13, 81669 Munich, Téléphone : 089 441196-26, du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h, fax : 089 441196-24
Mail : tickets@muenchner-symphoniker.de
En ligne : www.muenchner-symphoniker.de

Où peut-on se procurer des billets ?

Vous pouvez obtenir vos billets d'entrée ou vos tickets auprès des établissements indiqués que vous souhaitez visiter.

Vous obtenez l'IsarCard S auprès de l'ensemble des points de vente du réseau MVV (y compris les distributeurs automatiques de titres de transport). Vous ne pouvez vous procurer les cartes journalières



du réseau MVV que pendant les horaires d'ouverture des „Kassen der Sozialbürgerhäuser“ (Caisses des Maisons sociales des citoyens) et de l'„Amt für Wohnen und Migration“ (Office du logement et de la migration).

Où puis-je recevoir des conseils en matière d'énergie ?

En collaboration avec les affaires sociales, les „Stadtwerke München“ (Services publics municipaux de Munich) dispensent des conseils gratuits en matière d'énergie auprès des ménages à faibles revenus. | Les détentrices et détenteurs du „München-Pass“ (Munich-passeport) peuvent recevoir des conseils gratuits à leur domicile au sujet des économies d'énergies qu'ils peuvent réaliser. Pour obtenir davantage d'informations à ce sujet, rendez-vous sur le site Internet du SWM (www.swm.de) et en appelant la hotline 089 2361-2361 (du lundi au vendredi de 9 à 12.30).

Qu'est-ce que „Medikamentenhilfe München“ (Aide médicale Munichoise) ?

Les titulaires des „München-Pass“ (Munich-passeport) peuvent obtenir des réductions sur leurs traitements médicaux. Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez télécharger directement le flyer correspondant sur www.muenchen.de, Mot-clé « Medikamentenhilfe ».

Une prise en charge des frais de „Verhütungsmittel“ (Contraception)

Nous vous remboursons vos frais de contraception à hauteur de 100 euros maximum. S'il s'agit d'une méthode contraceptive coûteuse, nous élaborons une déclaration de prise en charge des frais dès que les justificatifs nécessaires ont été produits. Vous pouvez télécharger le flyer « Contraception » sur www.muenchen.de.

Réductions sur les frais de gestion de compte bancaire auprès de la caisse d'épargne municipale

Les détentrices et détenteurs du „München-Pass“ (Munich-passeport) peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une réduction de 3 euros sur les frais de gestion du compte courant Komfort ouvert auprès de la caisse d'épargne municipale. Cette réduction s'applique à compter du mois du dépôt de la demande et pendant douze mois, et, sur présentation du „München-Pass“ (Munich-passeport), elle peut être renouvelée périodiquement. L'ensemble des filiales de la caisse d'épargne municipale vous renseignera à ce sujet ainsi que sur des variantes parfois moins chères de gestion de compte bancaire.

Où peut-on obtenir le „München-Pass“ (Munich-passeport) ?

Les bénéficiaires de la „Hilfe zum Lebensunterhalt“ (Protection de base) et du „Grundsicherung“ (SGB XII) (Revenu minimum) peuvent recevoir le „München-Pass“ (Munich-passeport) auprès de la travailleuse ou du travailleur social.e qui s'occupe de leur dossier.

Les bénéficiaires des „Arbeitslosengeld II“ (Allocations chômage II), des „Wohngeld“ (Allocations logement) ou du „Kinderzuschlag“ (Supplément familial) ainsi que les participantes et participants à une année de volontariat social ou écologique et les bénévoles qui effectuent leur „Bundesfreiwilligendienst“ (Service volontaire fédéral) reçoivent le „München-Pass“ (Munich-passeport) auprès du service de traitement des prestations bénévoles de la Maison sociale des citoyens dont ils dépendent.

Les ayant-droit selon la Loi allemande sur les „Asylbewerberleistungsgesetz“ (Prestations aux personnes demandant le droit d'asile) reçoivent le „München-Pass“ (Munich-passeport) auprès du bureau compétent de l'„Amt für Wohnen und Migration“ (Office du logement et de la migration).

Les ayant-droit sans-abris reçoivent le „München-Pass“ (Munich-passeport) auprès du „Zentrale Wohnungslosenhilfe des Amts für Wohnen und Migration“ (Bureau du Centre d'aide aux sans-abri de l'Office du logement et de la migration).

Bureaux de l'„Amt für Soziale Sicherheit“ (Office de sécurité sociale) et du „Jobcenter“ (Centre pour l'emploi) dans les „Sozial- bürgerhäusern (Maisons sociales des citoyens)

Réception du public : uniquement sur
rendez-vous pris par téléphone

Sozialbürgerhaus Berg am Laim, Trudering, Riem

Streitfeldstr. 23
81673 München
Tel. 089 233-96808
Berg-am-Laim, Trudering, Riem

Sozialbürgerhaus Orleansplatz

Orleansplatz 11
81667 München
Tel. 089 233-96806
Au, Haidhausen, Bogenhausen

Sozialbürgerhaus Giesing – Harlaching

Werner-Schlierf-Str. 9
81539 München
Tel. 089 233-96807
Obergiesing, Untergiesing, Harlaching

Sozialbürgerhaus Pasing

Landsberger Str. 486
81241 München
Tel. 089 233-96804
Pasing, Obermenzing, Aubing, Lochhausen,
Langwied, Allach, Untermenzing

Sozialbürgerhaus Laim – Schwanthalerhöhe

Dillwächterstr. 7
80686 München
Tel. 089 233-96801
Schwanthalerhöhe, Laim

Sozialbürgerhaus Süd

Schertlinstr. 2
81379 München
Tel. 089 233-96800
Thalkirchen, Obersendling, Forstenried,
Fürstenried, Solln, Hadern

Sozialbürgerhaus Mitte

Schwanthalerstr. 62
80336 München
Tel. 089 233-96805
Altstadt, Lehel, Ludwigsvorstadt, Isarvorstadt,
Maxvorstadt

Sozialbürgerhaus Ramersdorf – Perlach

Thomas-Dehler-Str. 16
81737 München
Tel. 089 233-96812
Ramersdorf, Perlach

Sozialbürgerhaus Neuhausen – Moosach

Ehrenbreitsteinerstr. 24
80993 München
Tel. 089 233-96802
Neuhausen, Nymphenburg, Moosach

Sozialbürgerhaus Schwabing – Freimann

Heidemannstr. 170
80939 München
Tel. 089 233-96811
Schwabing-West, Schwabing, Freimann

Sozialbürgerhaus Nord

Knorrstr. 101-103
80807 München
Tel. 089 233-96810
Milbertshofen, Am Hart, Feldmoching, Hasenberg

Sozialbürgerhaus Sendling – Westpark

Meindlstr. 20

81373 München

Tel. 089 233-96809

Sendling, Sendling/Westpark

Hilfe zur Lebensführung und Grundsicherung in Einrichtungen, Kriegsofferfürsorge

St.-Martin-Str. 53

81669 München

Tel. 089 233-68319 und 089 233-68443

Bureaux de l'„Amt für Wohnen und Migration“ (Office du logement et de la migration)

Zentrale Wohnungslosenhilfe

Franziskanerstr. 6 - 8

81669 München

Tel. 089 233-40105

Pour les sans-abris dans l'ensemble
de la zone urbaine

Wirtschaftliche Flüchtlingshilfen

Werinherstr. 89, Haus 34

81541 München

Tel. 089 233-40704

Pour les ayant-droit selon la Loi allemande sur
les „Asylbewerberleistungsgesetz“ (Prestations aux
personnes demandant le droit d'asile)

Quels sont les documents nécessaires ?

Pour tous : une **pièce d'identité** avec **photo** de la demandeuse / du demandeur et de chacun des membres de la famille qui en bénéficient.

Si vous recevez déjà des **„Sozialhilfe“ (Prestations sociales)** ou un **„Grundsicherung im Alter und bei Erwerbsminderung“ (Revenu minimum vieillesse ou d'invalidité)** ou des **„Leistungen nach dem Asylbewerberleistungsgesetz“ (prestations attribuées selon la Loi allemande sur les prestations aux demandeurs d'asile)**, vous n'avez pas besoin d'autres documents.

Pour les bénéficiaires des **„Arbeitslosengeld II“ (Allocations chômage II)** : certificat du Centre pour l'emploi.

Pour les bénéficiaires des **„Wohngeld“ (Allocations logement)** et du **„Kinderzuschlag“ (Supplément familial)** : certificat de l'„Amt für Wohnen und Migration“ (Office du logement et de la migration) et certificat de la „Kindergeldkasse“ (Caisse d'allocations familiales).

Pour les personnes aux **faibles revenus et patrimoine de faible valeur** : justificatifs de revenus / de valeur du patrimoine, contrat de location.

Pour les **participantes et participants à l'Année de volontariat social** et écologique et celles / ceux qui **effectuent leur „Bundesfreiwilligendienst“ (Service volontaire fédéral)** : certificat ou contrat.

Rédactrice :

Landeshauptstadt München
Sozialreferat
Amt für Soziale Sicherung
Sankt-Martin-Str. 53
81669 München

Crédit photographique :

Photo de couverture : mapics - fotolia
Page 4 : lagom - fotolia
Page 5 : Dr. Jan Kobel
Page 6 : Deutsches Museum
Page 7 : Tierpark Hellabrunn
Page 9 : SZ-Designs - fotolia

Mise en page : Fa-Ro Marketing GmbH
Impression : Chancellerie
Dernière mise à jour : 04 / 2019
Fbl.-Nr.: SA 056.6

Imprimé sur du papier recyclé à 100 %